

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2025

du lundi 17 mars 2025

Procès-verbal de la séance 3-2025 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Aurélie Barbey

Lundi 17 mars 2025 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 53

Excusées : 17

Retard : -

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 73

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 17 mars 2025. Je salue l'équipe de Sonomix et sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du conseil communal pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 17 excusés, 3 absents et 2 Conseillers en retard, nous avons 53 Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance vous est parvenu conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

La rédaction du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février dernier n'étant pas finalisé, nous vous proposons la modification suivante de l'ordre du jour : « Point 2. Procès-verbal du 10 février 2025 ».

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour modifié sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 10 février 2025

Un ou une Conseiller(ère) communal(e) demande-t-il la lecture intégrale ou partielle du procès-verbal de la séance du 10 février 2025 (article 63 de notre Règlement) ?

Ce n'est pas le cas.

Un ou une Conseiller(ère) communal(e) souhaite-t-il s'exprimer au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion et passe au vote sur le procès-verbal du 10 février 2025.

Vote : le procès-verbal du 10 février 2025 est accepté à l'unanimité.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Depuis notre dernier Conseil, le Bureau n'a reçu aucune nouvelle correspondance.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Le Bureau a été informé du décès de monsieur Daniel Burnand survenu le 21 février dernier. Monsieur Daniel Burnand a été Président de notre Conseil en 1974. Je propose à l'Assemblée de se lever et de respecter une minute de silence à sa mémoire.

Je vous remercie. Nous avons reçu par courriel la démission de Monsieur le Conseiller David Stauffer au 30 avril 2025.

Il a exprimé la volonté de s'exprimer en personne à ce sujet. Monsieur le Conseiller, vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Je serai assez bref : Lausanne joue ce soir, et si on fait bien les choses, on pourrait peut-être voir un petit bout du match !

Je tiens d'abord à remercier la Présidente de m'avoir donné la parole maintenant. C'est vrai que je tenais à faire moi-même la lecture de ce message devant vous, parce que cela me tenait particulièrement à cœur. Après quatorze années passées au sein du Conseil communal de Prilly, je vous annonce que je prendrai congé le 30 avril prochain, tout simplement parce que je quitte la Commune de Prilly. En effet, mû par une volonté indicible de payer plus d'impôts, je m'installe à Lausanne ! Voilà.

Et j'y embrasserai d'autres projets, privés mais peut-être aussi politiques, même si je sais qu'il sera difficile de faire entrer le Centre à la Municipalité de Lausanne. Mais bon, on a bien réussi à le faire entrer ailleurs, à la surprise générale.

Ce fut pour moi une grande fierté de travailler toutes ces années au sein de ce Conseil. Une étape de vie marquée, sans aucun doute, par l'année où j'ai eu l'honneur d'en assurer la présidence. Une expérience magnifique que je recommande vivement à celles et ceux qui nous ont récemment rejoints.

Certes, il y a des années où les choses bougent un peu plus que d'autres, mais il est vrai aussi que l'on peut toujours compter sur le Conseil et sur la Municipalité pour faire preuve d'une belle créativité !

Je profite de ce message pour remercier mon parti et mon groupe, et pour remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement en faveur de notre commune. Ce n'est pas toujours évident : cela prend du temps, et il nous arrive d'avoir envie de faire autre chose de nos lundis soir ou des soirs de commission.

Je remercie également toutes celles et ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer, pour l'ambiance de travail que j'ai connue ici. Merci aussi à la Municipalité pour son engagement au service de la commune. Et comme je ne serai pas présent le moment venu, j'aimerais adresser un remerciement tout particulier au Syndic, qui incarne à mes yeux la définition même de l'engagement total. Je pense sincèrement que Prilly lui doit beaucoup.

À vous toutes et tous, je souhaite une excellente continuation dans votre engagement politique à Prilly. Au plaisir de vous retrouver à l'occasion, et en vous encourageant à prendre des décisions raisonnables, guidées par le consensus indispensable entre la droite et la gauche, autrement dit, si vous me permettez la référence : au centre.

Bonne soirée, et à bientôt !

Merci Monsieur le Conseiller. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Nous avons reçu les communications municipales datées no 01-2025. Un membre de la Municipalité souhaite-t-il s'exprimer ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

À la mi-décembre 2024, la Municipalité, à la suite de la rupture de collégialité de Monsieur Ihsan Kurt sur le budget 2025, lui a retiré la fonction de vice-syndic. Monsieur Ihsan Kurt a déposé un recours contre cette décision.

La CDAP s'étant déclarée incompétente, le Conseil d'État s'est saisi du recours. En date du 12 février, l'exécutif vaudois a rendu sa décision en déclarant le recours de Monsieur Ihsan Kurt irrecevable.

Cet après-midi, en séance municipale, Monsieur Ihsan Kurt a annoncé qu'il allait recourir au Tribunal fédéral contre cette décision.

Merci, Monsieur le Syndic. Cette communication suscite-t-elle des questions ou des demandes de précision au sein de l'Assemblée ? Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En deux mots : j'ai déposé un recours contre la décision du Conseil d'État. Plus précisément, j'avais fait un recours au Conseil d'État contre la décision de la Municipalité.

Cette décision comportait deux aspects. Premièrement, la question de la vice-syndicature, effectivement. Deuxièmement, une demande de médiation, afin de rétablir la sérénité au sein de la Municipalité.

Or, le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur cette demande de médiation. Pas du tout. Pas un mot, donc, dans sa décision à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle j'ai saisi le Tribunal fédéral.

Merci Monsieur le Conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

La parole n'est pas demandée.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

La parole n'est pas demandée

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Conseiller Vincent Zodogome (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La séance de la Commission du Feu intercommunale a eu lieu le vendredi 7 mars 2025 à 18h, à Renens.

Au titre des communications, le commandant-major nous a fait un point de situation concernant la problématique rencontrée au SDIS l'année passée. Cette problématique, dont vous vous souvenez certainement, a été analysée, et des solutions ont été mises en place durant l'année 2024, ce qui a permis un retour à une situation plus ou moins normale.

Entre les départs et les nouvelles arrivées, le SDIS compte actuellement 104 pompiers, ce qui représente une amélioration par rapport au début de l'année 2024. Un recrutement a eu lieu le 2 novembre 2024 : 30 recrues ont été retenues à l'issue de tests physiques.

17 viennent de Renens et 13 de Prilly. Durant le mois de mars, ces recrues suivront une formation de base appelée FB01, à l'issue de laquelle elles seront intégrées dans le système. Elles poursuivront ensuite leur formation en interne en vue d'intégrer le DPS dès janvier 2026. La relève est donc assurée.

Concernant le point principal de notre séance, il s'agissait de valider les comptes 2024. De manière générale, le budget a été bien respecté.

Les comptes ont été examinés page par page. Après avoir parcouru l'ensemble du document, la Commission du feu les a acceptés à l'unanimité.

Merci, Monsieur le Conseiller. Est-ce que cette information suscite des questions, remarques ou réactions dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Nous n'avons pas d'assermentation agendée pour ce Conseil.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

9.

Nous n'avons pas d'élection complémentaire agendée pour ce Conseil.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour

10. Présentation de l'image directrice des TL

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans l'ordre du jour, nous avons décidé avec la Municipalité de vous faire une présentation de l'image directrice des transports publics dans l'ouest lausannois à l'horizon 2040. Alors, cette présentation, c'est une présentation qui a été faite par l'équipe de projet des TL et le SDOL, sous l'égide duquel nous avons fait cette étude et dont je vais vous présenter quelques résultats aujourd'hui. J'avais prévu que le rapport complet en version papier soit à l'entrée ici, mais il y a eu apparemment un bug de transmission.

Mais si vous désirez, il y a quelques exemplaires papier du rapport complet, ainsi que des exemplaires papier de la carte, qui sont disponibles au greffe de l'administration communale. Et évidemment, tous ces documents sont disponibles sur le site du SDOL.

Donc, qu'est-ce que c'est que cette étude de l'image directrice des transports publics dans l'ouest lausannois à l'horizon 2040 ?

Eh bien, c'est une planification directrice. Le but de cette étude, c'est d'essayer de se projeter à l'horizon 2040 en se demandant ce qu'il faudrait comme réseau de bus pour qu'ils soient fonctionnels, qu'ils répondent aux besoins, qu'ils répondent à la demande, qui sera celle à l'horizon 2040 avec les nouveaux habitants sur le territoire de l'ouest lausannois, les nouveaux emplois, mais aussi avec l'augmentation de la part modale qu'on espère ou qu'on veut instaurer dans le domaine des transports publics.

Concrètement, c'est une étude qui s'est faite sur l'ensemble du territoire des huit communes de l'ouest lausannois. Et on a une vision à 2040, donc dans un horizon d'une quinzaine d'années. Donc, c'est une planification directrice.

C'est censé guider à la fois le développement de l'offre au sein des TL, mais aussi les investissements au sein des communes de l'ouest lausannois. Mais évidemment, c'est tout un tas de choses qu'on espère faire, qu'on essaie de faire. C'est quelque chose vers lequel on tend, ce sont des objectifs.

Mais il faut ensuite les mettre en œuvre dans le cadre du développement de l'offre des TL qui se décide année après année et dans le cadre aussi des investissements qui doivent se faire au niveau des communes. C'est une démarche qui a pu se faire en concertation avec les communes. Et ça, c'était quelque chose d'assez inédit. Donc, concrètement, ces images directrices, ce sont souvent des planifications internes aux TL. C'est comme ça qu'elles étaient faites à l'époque. Et puis, pour l'ouest lausannois, on a pu avoir un partenariat avec le SDOL, le schéma directeur de l'ouest lausannois. Non, ça ne s'appelle plus comme ça. Ça s'appelle la stratégie directrice de l'ouest lausannois. Dans le cadre de cette stratégie directrice, il existe un certain nombre de groupes décisionnels, notamment le groupe décisionnel Mobilité, dans lequel je représente la Ville de Prilly. Et donc, ce groupe décisionnel, qui est un groupe de politiciens et politiciennes, a pu participer activement à la définition de cette image directrice en posant certaines bases, comme les pôles de nos communes que l'on voulait voir raccordés au réseau, les besoins en termes de bassins de population, les besoins en termes de liaisons aussi, qui manqueraient au sein de l'ouest lausannois ou avec le reste du réseau des TL, parce qu'on n'a pas réfléchi qu'au territoire de l'ouest lausannois.

Et puis, au sein du SDOL, il y a aussi des groupes techniques, des groupes composés de techniciens de toutes les communes, qui, eux, se sont aussi réunis plusieurs fois pour travailler autour de ce document. Donc, c'est vraiment un document dont le processus a été très itératif.

Ça s'est beaucoup fait par aller-retour entre l'équipe des TL, qui sont des professionnels du développement de l'offre, qui ont vraiment réfléchi à cette question en termes de faisabilité, d'évaluation des coûts, etc., et de manière itérative avec nous, avec les représentants des communes, les représentants aussi des questions de mobilité au sein des communes, pour pouvoir imprégner de notre vision à moyen et long terme sur le développement de notre commune et sur nos besoins en termes de mobilité.

Donc, c'est une démarche qui s'est faite vraiment depuis fin 2022 jusqu'en 2024. On avait un deadline, en fait, pour que ce soit terminé en été 2024. Pourquoi ? Parce que l'été 2024, c'était aussi le moment où nous devions rendre notre ensemble de mesures pour le plan d'agglomération 5ème génération, le PALM 5ème génération et en fait, cette image directrice, comme elle a été faite avant les délais de reddition du PALM, nous a permis de l'intégrer et d'intégrer un certain nombre de mesures qui sont dans cette image directrice dans les demandes du PALM 5. Donc, c'était une des raisons pour lesquelles on avait cette deadline-là.

Donc là, effectivement, c'est un slide qui vous montre un peu les différentes façons dont l'étude a été faite. Je ne vais pas m'attarder là-dessus. C'est assez technique. Si vous avez envie d'avoir plus d'informations sur cette question de la méthodologie de l'étude, je vous renvoie au rapport complet qui est sur le site du SDOL. Voilà, maintenant, on arrive dans le vif du sujet. Donc, qu'est-ce que contient cette image directrice ?

Alors déjà, en préambule, il faut savoir que l'image directrice à l'horizon 2040, elle se concentre un petit peu plus sur le réseau dit secondaire que sur le réseau principal. Pourquoi ? Parce que les développements actuels du réseau TL ont été plutôt axés sur les axes forts.

Le développement du tram, sa prolongation jusqu'à Villars-Sainte-Croix, le BHNS jusqu'à Crissier, puis jusqu'à Bussigny. Ce sont des choses qui ont déjà été mises en place, qui font déjà partie des planifications directrices. Donc, sur la base de ce réseau fort, qui est d'ailleurs un réseau qui est très axé est-ouest, eh bien, un des principaux constats de cette étude, c'est qu'il nous manque beaucoup de liaisons nord-sud dans tout l'ouest lausannois, pas seulement à Prilly mais dans tout l'ouest lausannois, qu'il y a cette barrière quand même assez forte des voies de chemin de fer, des voies CFF qui barrent la route, justement, à des transports publics efficaces.

Il y a des obstacles physiques à franchir. Et puis, il y a aussi des poches, actuellement, des poches de réseau qui sont mal desservies. Donc, partant de tous ces constats-là, les mesures qui ont été validées dans le cadre de l'étude, qui ont été validées par l'ensemble des municipalités de l'ouest lausannois et par les transports publics, se composent en plusieurs parties. Cela concerne plutôt des lignes qui sont des lignes d'axe fort.

On a cette fameuse prolongation de la ligne du 9, de la ligne du BHNS jusqu'à Bussigny. Ça, c'est quelque chose qui était déjà dans les planifications anciennes, mais qu'on a remise dans celle-ci. Il y a aussi la volonté de prolonger la ligne 25. Si vous n'êtes pas hyper familiers du réseau TL, je vous laisse aller regarder le plan, mais la ligne 25, c'est celle qui relie Pully à Renens Gare, plus ou moins, jusqu'à Crissier, donc un tout petit peu après la gare de Renens. Et l'idée serait de la prolonger jusqu'à Ecublens.

La ligne 6 pourrait aussi être prolongée jusqu'à Ecublens via Chavannes, en fait, via la route de la Maladière à Chavannes.

Et puis, enfin, la prolongation de la ligne 7. Aujourd'hui, la ligne 7 a son terminus à Galicien-Arena, et il est prévu de longue date de la prolonger jusqu'aux Hautes Écoles, donc jusqu'à l'EPFL. Ça, ce sont des mesures qui nous concernent très à la marge.

Ici, on a la 2ème étape de développement de ce réseau à l'horizon 2040. Concrètement, je vous passe rapidement les mesures. Je passerai un peu plus longuement sur celles qui concernent en particulier Prilly.

Il s'agit de prolonger la ligne 31, qui actuellement relie les Hautes Écoles et Saint-Sulpice à la gare de Renens pour la faire traverser la gare de Renens et monter au nord. En fait, c'est vraiment dans cette idée, justement, de franchir beaucoup plus facilement les voies de chemin de fer pour avoir des liaisons nord-sud dans l'ouest lausannois qui fonctionnent mieux. La 31 pourrait donc aller à Crissier.

Ensuite, il y a une mesure qui concerne directement la Ville de Prilly. C'est de changer diamétralement le tracé de la ligne 33 et en fait, la partie ouest de la ligne 33, qui finit à Ecublens, ensuite à la gare de Renens, monterait vers Crissier. La partie de la 33 qui va à Prilly, je vous expliquerai après où elle va. Il y a un projet de prolonger la ligne 38 à l'est vers Prilly Mont-Goulin.

Ça, c'est un projet qu'on pourrait mettre en œuvre assez rapidement. Et au sud-ouest, vers le quartier Larges Pièces, qui est donc un quartier industriel à Ecublens. Cela permettrait aussi à cette petite ligne de desservir beaucoup plus de bassins de population et cela permettrait à Prilly d'être relié avec un transport public direct à une gare nationale. Il y a un projet de simplifier le tracé de la ligne 32 à Chavannes.

Prolongement de la ligne 36 à Crissier. Il y a aussi des mesures qui concernent les MBC, les transports publics de la région de Morges, puisqu'ils vont, vous le savez probablement, déjà dans l'ouest lausannois, à Saint-Sulpice, à la Bourdonnette, etc. Là, il y a aussi le 701 qui n'arrive pas très loin de la gare de Renens, qui pourrait être prolongé jusqu'à la gare de Renens.

Ici, on est sur la partie de la 33 qui est sur notre territoire. Concrètement, cette ligne 33 serait rebaptisée la ligne 14. Et puis, en fait, cette ligne, elle prendrait le tracé nord-sud à Prilly actuellement, puis, elle bifurquerait aux alentours, un peu après Longemalle, pour aller rejoindre directement les Hautes Écoles.

Là aussi, ça nous permettrait à Prilly d'être directement raccordé avec un bus direct aux Hautes Écoles, et notamment l'EPFL. Et puis, il y a aussi une idée de changer le terminus de cette ligne qui ne serait plus à Mont-Goulin, mais qui serait à Cery, voire qui continuerait sur la Blécherette. Ça, ce sont évidemment des projets qui doivent être concrétisés.

C'est, de nouveau, je rappelle, un plan directeur.

Et puis, de la même manière, il y aurait la création complète d'une ligne qui n'existe pas du tout, d'une tangentielle nord-est, parce qu'une autre volonté de cette image directrice, c'est vraiment de créer des lignes qui ne passent plus par le centre-ville de Lausanne, qui nous permettent de nous rendre d'un point A à un point B sans devoir emprunter ce réseau en étoile qui passe pratiquement systématiquement par le centre-ville de Lausanne.

Ces tangentielles, ce qu'on appelle des tangentielles, qui ne passent pas par le centre, qui passent par les contours, elles sont dans cette optique-là.

Il y aurait une autre tangentielle qui partirait aussi des Hautes Écoles et qui irait directement à Bussigny-Crissier-Villars-Sainte-Croix. Ça permettrait d'éviter aussi le nœud de la gare de Renens. Ensuite, pour les autres mesures, ça, c'est un peu le dernier horizon.

Les trois slides montrent un peu les horizons de faisabilité de ces mesures. Concrètement, on parlerait de prolonger la ligne 35 à Villars-Sainte-Croix. Ça nous concerne un peu moins.

Une mesure qui nous concerne directement, ce serait la prolongation de la ligne 16 jusqu'à la piscine de Prilly. Ça, c'était une volonté de notre part aussi d'exprimer le fait que la piscine de Prilly est peu desservie, en tout cas, n'est pas desservie par une ligne de bus. Elle est aujourd'hui très bien desservie par le LEB, mais elle n'est pas desservie par le réseau de bus.

Concrètement, ça permettrait justement de relier cette piscine au réseau de bus existant et d'avoir une liaison directe avec Malley. Et puis, la création aussi d'une autre ligne à Prilly, une autre ligne nord-sud qui permettrait là de relier directement le bord du lac depuis le centre-ville et le nord de Prilly. Enfin, une autre ligne qui nous concerne un tout petit peu moins, mais ce serait aussi la création d'une autre tangentielle qui partirait de Prilly-Malley et qui se dirigerait plutôt vers la Blécherette, de nouveau sans passer par le centre-ville.

Enfin, la prolongation de la ligne 24. La ligne 24, c'est celle qui fait actuellement le bord du lac. Voilà les mesures, pas principales, mais les mesures qui sont proposées par cette image directrice des transports publics.

Évidemment, toutes ces mesures ne nous concernent pas, mais sur ce slide, vous voyez la différence de desserte du réseau avant et après. En fait, ça, ce sont des statistiques fédérales qui montrent quelle est la qualité de desserte dans tous les points donnés de la Suisse. Et donc, vous voyez dans la légende, plus vous êtes rouge ou violet foncé, mieux vous êtes desservis.

Ce sont des qualités de desserte. C'est être à moins de X minutes d'un pôle d'axe fort.

Donc, il y a des qualités de desserte. Il y a quatre qualités de desserte : A, B, C et D. On voit le réseau actuel qui est à gauche et le réseau après la mise en œuvre de cette image directrice. On voit qu'on a vraiment, dans l'ouest lausannois, et à Prilly en particulier, vraiment une qualité de desserte qui devient une qualité de centre-ville, donc vraiment une qualité excellente de desserte en transports publics qui nous fait rivaliser avec le centre-ville de Lausanne.

Dans la démarche d'image directrice, il y a eu aussi une démarche d'évaluation coût-bénéfice. C'était important, notamment pour le canton, qu'on puisse évaluer la mise en œuvre de cette image directrice. Est-ce qu'elle a un bon rapport coût-bénéfice ?

Je ne suis pas ingénieure trafic, donc je ne vais pas pouvoir répondre à beaucoup de questions. Là aussi, si vous en avez, je vous renvoie au rapport complet.

Mais les études qui ont été faites sur cette augmentation de l'offre montrent que la qualité de l'offre étant supérieure et de très loin, on pourrait tripler la fréquentation, couplée évidemment à l'augmentation de la population, etc., alors que les coûts d'exploitation, eux, ne feraient que « doubler ». On voit qu'il y a un coût-bénéfice de cette image directrice qui est plutôt positif. Là, c'est un résumé de toute l'image directrice.

Et puis, justement, ce tableau, il a surtout été utile parce que, comme je vous l'expliquais, l'image directrice a permis de pouvoir inscrire des mesures dans le PALM 5.

Il a fallu chiffrer ces mesures, raison pour laquelle on a fini par avoir un tableau. Alors, ce sont des coûts très estimatifs. Et puis, d'ailleurs, il faut les prendre avec beaucoup de pincettes. Mais, en gros, on a pu évaluer un certain nombre de mesures, leurs coûts, et puis pouvoir inscrire ça dans les mesures du PALM. Voilà. Donc, l'image directrice propose aussi un étapage de mise en œuvre de ces mesures.

Un certain nombre de mesures pourraient être prises assez rapidement parce qu'au fond, soit elles nécessitent assez peu de travaux routiers, soit ça ne nécessite pas forcément beaucoup de ressources en heures pour les transports publics. Donc, ce sont des mesures assez simples qui pourraient améliorer rapidement la qualité du réseau. Et dans ces mesures, pour la Ville de Prilly, celle qui est vraiment importante, c'est la prolongation de la ligne 38, qui actuellement termine à Prilly-Eglise et qui pourrait aller à Mont-Goulin et qui nécessite seulement d'aménager un terminus à Mont-Goulin pour un autobus simple.

Ce sont des mesures qui ne sont pas très chères et qui permettraient d'améliorer rapidement la desserte en transports publics de la ville de Prilly et de relier la Ville de Prilly mieux à la gare de Renens. Et puis, la prolongation de la ligne 16 pourrait aussi être quelque chose qui est mis en place d'ici à l'horizon 2032. La prolongation de la ligne 16 nécessiterait aussi la mise en place d'un terminus pour des coûts relativement bas.

Et puis, concrètement, ça, c'est quelque chose qu'on a mis au PALM 5. Pour le deuxième horizon, celui où il y a peut-être des réflexions, enfin, il y a des enjeux de mise en œuvre qui sont plus importants. Donc, pour Prilly, ça concerne surtout la question de la scission de la ligne 33, de sa prolongation aux Hautes Écoles d'un côté et de sa prolongation à Cery de l'autre. C'est un horizon 2030-2036. Enfin, dans un dernier horizon temporel 2036-2040, il y a la question de la création de ce raccord de Prilly au bord du lac. C'est dans le dernier horizon de mise en œuvre.

Je crois que j'arrive gentiment au bout de la présentation. C'est un résumé grossier, pas forcément très facile à lire, des mesures qui sont proposées. Mais voilà, en gros, les mesures qui sont proposées avec cette image directrice. C'est un réseau qui est pensé aussi pour être cohérent en lui-même, qui propose justement de raccorder des pôles qui sont aujourd'hui peu ou mal raccordés au réseau de transport public. Ça permet de renforcer les liens au sein de l'agglomération, au sein de l'ouest lausannois, mais aussi avec l'agglomération morgienne. Cela a pour but d'améliorer les dessertes nord-sud dans tout le district et de permettre aussi d'accéder plus facilement aux gares principales, et notamment à la gare de Renens, qui, je vous le rappelle, depuis le changement d'horaire, est devenue une gare nationale. Voilà, ça ouvre de nouvelles liaisons directes aussi avec certaines polarités et une diversité de destinations pour chaque pôle.

Donc, comme je voulais l'indiquer, l'entier du rapport est disponible si vous avez besoin de plus d'informations. C'est un rapport assez dense, c'est des wordings d'ingénieurs. Mais comme je vous le disais aussi, la carte complète du réseau en grand format papier est disponible au greffe communal si vous désirez plutôt avoir ce format un peu plus accessible, un peu plus compréhensible.

Merci Madame la Municipale. Est-ce qu'il y a des questions ou une intervention de la salle à ce propos de cette présentation ?

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

En fait, nous pensions au départ qu'un représentant des TL serait présent ce soir. Du coup, nous ne savons pas trop si nos questions sont appropriées ou non. Devons-nous vous les poser ? Faut-il les adresser à Madame Joly pour qu'elle puisse les transmettre ? Ou ne faut-il simplement poser aucune question ? J'y vais quand même ?

Alors voilà, nous nous demandions pourquoi autant de bus sont supprimés ces derniers temps, et surtout : que font les TL pour corriger cette situation ?

Nous nous interrogeons aussi sur la digitalisation complète vers laquelle les TL semblent se diriger. Qu'en est-il des personnes qui n'ont pas de smartphone ?

Autre point : l'application des TL, récemment mise à jour, fonctionne mal. Après avoir demandé des explications à plusieurs chauffeurs, je suis allée au guichet du Flon, mais personne n'a su me répondre.

On m'a proposé de suivre une formation, je ne sais toujours pas de quoi il s'agit et j'attends toujours... Enfin, quand les travaux du tram seront-ils terminés ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je constate qu'il n'y a pas de questions sur l'image directrice des transports publics. Si vous avez des questions à adresser aux TL, je suis bien entendu à disposition. Le point des divers en fin de séance peut aussi servir à cela lors de chaque Conseil communal.

Concernant la suppression de certaines courses, vous avez peut-être vu les communications dans la presse à la fin de l'année dernière. Il y a effectivement eu un nombre important de courses supprimées, en raison d'un manque de chauffeurs. Plusieurs articles ont été publiés à ce sujet.

Les TL se sont exprimés sur le sujet : il s'agit d'un problème multifactoriel, notamment dû à un taux d'absentéisme élevé, à des difficultés de recrutement, mais aussi à la formation des nouveaux conducteurs et conductrices.

Les TL travaillent actuellement sur plusieurs axes pour répondre à cette problématique. Des mesures immédiates ont été mises en place, notamment des optimisations du réseau : cela signifie que certaines courses ont été supprimées de manière planifiée, par exemple en espaçant les bus sur certaines lignes, afin de maintenir un fonctionnement stable avec un personnel réduit. D'autres mesures ont également été engagées du côté des ressources humaines.

Les dernières informations dont nous disposons, transmises par les TL en début de mois, sont plutôt encourageantes, avec une baisse constatée de l'absentéisme. Mais cela reste fragile, et il faudra des efforts sur le long terme. À noter que toutes les entreprises de transports publics en Suisse font face à des défis similaires.

Les TL ont d'ailleurs mis en place un groupe de travail spécifique sur cette question.

Sur la question de la digitalisation, la tendance vient surtout du réseau national SwissPass, plus que des TL en particulier.

Cela dit, il est toujours possible d'acheter un billet de manière physique dans plusieurs points de vente. Les TL ont édité une brochure à l'intention des personnes âgées, souvent plus concernées par la fracture numérique. Elle explique les différentes manières de se procurer un billet sans smartphone, ou même sans avoir besoin de l'utiliser. Ces brochures sont à disposition des communes, y compris à l'administration communale.

Je ne connais pas par cœur l'ensemble des solutions proposées, mais il existe par exemple des cartes multi courses, la possibilité d'acheter des billets à l'avance, ou encore d'utiliser des distributeurs dans certaines gares ou arrêts principaux.

Concernant l'application TL, effectivement, une nouvelle version a été lancée récemment. Les retours globaux ont été plutôt positifs. Je ne peux pas me prononcer sur votre situation particulière, ni sur les fonctionnalités qui vous ont posé un problème, je suis moi-même une simple utilisatrice.

Il est probable que nous soyons encore dans une phase de rodage, et des améliorations sont en cours. Le bon réflexe, en cas de doute, est de s'adresser à un point de vente TL et effectivement, des formations sont proposées pour aider les personnes qui rencontreraient des difficultés à utiliser l'application.

Enfin, pour ce qui est du chantier du tram, cela dépend un peu de la question posée. Le chantier de génie civil devrait être terminé d'ici la fin de cette année pour la partie lausannoise, notamment vers le Flon, qui est le tronçon qui a commencé le plus tard. Actuellement, les délais sont respectés du point de vue des travaux.

Vous avez sans doute vu que sur la partie prillérane, le génie civil est quasiment terminé : les rails sont posés, il ne reste que la caténaire à installer.

Cependant, comme vous le savez peut-être, il y a actuellement un problème de livraison du matériel roulant. Les rames sont fabriquées par Stadler à Valence, en Espagne. L'usine elle-même n'a pas été touchée par les inondations récentes, mais la chaîne d'approvisionnement ainsi que certains employés ont été gravement impactés, tant matériellement qu'humainement.

Stadler a annoncé un retard de livraison, mais nous ne disposons pas pour l'instant de nouveaux délais précis. Les TL font leur possible pour obtenir des informations claires et accélérer les livraisons.

Si la question porte sur la mise en service du tram, l'échéance reste pour l'instant fixée à la deuxième moitié de 2026. Mais nous n'avons pas, à l'heure actuelle, plus de détails que nous pourrions vous communiquer.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions, Madame la Présidente.

Merci Madame la Municipale. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis N° 03-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 308'000.- destiné à la mise à en séparatif d'un tronçon de l'avenue de Floréal.**

J'appelle Monsieur Fabien Deillon, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas, du côté de la Municipalité non plus.

Je clos dès lors la discussion.

Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions de la Commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 03-2025 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 308'000.- destiné aux travaux de mise en séparatif d'un tronçon d'environ 70 m de l'avenue de Floréal ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 9'700.- dès 2025.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 03-2025 sont acceptées à une large majorité, moins une abstention.

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis N° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07-2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval.**

J'appelle Monsieur Olivier Amblet, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas, du côté de la Municipalité non plus.

Je clos dès lors la discussion.

Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions de la Commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 04-2025 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 04-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07-2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval, portant ainsi le crédit total à CHF 559'000.-.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 20'130.- pour l'exercice 2025.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 04-2025 sont acceptées par 23 voix pour, moins 4 voix contre et 22 abstentions.

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Motions, postulats, interpellations et projets.**

Il a été porté à la connaissance du Bureau que deux interpellations allaient être déposées ce soir. Est-ce que les interpellants veulent déposer leur interpellation ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Interpellation d'Olivier Pilet et consorts : mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant entre les services de l'administration communale

**Interpellation : mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant
entre les services de l'administration communale**

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

L'audit COMPAS, en page 38, met en évidence l'absence de liens fonctionnels formellement identifiés et transcrits dans les organigrammes des différents services de l'administration communale, mais aussi au sein même des services. La COGEST, dans son rapport sur l'exercice 2023 le relève aussi (p. 16). Bien entendu, il ne s'agit pas là de parler de la composition des dicastères, qui devra être abordée, mais des liens entre les services eux-mêmes et des responsabilités réciproques pour le type de dossiers traités, qui resteront quel que soit le rattachement de chacun de ces services à l'un ou l'autre dicastère. Ce type de clarification permettra sans aucun doute de diminuer les zones d'incertitude et de conflits potentiels entre les services.

Dès lors, le PS/IG demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La planification de cette phase de changement a-t-elle déjà été prévue ?
2. Comment la Municipalité pense-t-elle procéder ?
3. Quels sont les critères pris en compte par la Municipalité ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations.


Olivier Pilet et consorts

PS/ig/17.3.2025/op

Olivier Pilet et consorts



Monsieur le Conseiller Georges Conne (PSIG) a la parole

Interpellation d'Olivier Pilet et consorts : Prilly, ville en santé, quelle suite ?

Interpellation : Prilly, ville en santé, quelle suite ?

En juin 2024, Prilly obtenait le label ville en santé. Ce label, attribué par UNISANTE, vise « les mesures prises touchant des thématiques telles que la politique agricole urbaine, les plans de restauration collective permettant une alimentation durable, les campagnes de prévention et d'éducation contre le harcèlement de rue ou encore des actions en faveur des seniors et des enfants ainsi que des programmes de promotion de l'activité physique. »¹ La ville de Prilly a déjà mis en place plusieurs actions dont, pour les seniors, quartiers solidaires ainsi qu'un préavis proposant un projet de « développement d'une politique d'action sociale communale de Prilly : « Enrichir la vie de quartier, par et pour les habitant-e-s ». »²

Face au vieillissement de la population vaudoise (le 19% de la population aura plus de 65 ans en 2030 et le 21% en 2040)³ le Canton de Vaud développe actuellement un programme s'intitulant « Vieillir 2030 », centré sur différents projets sanitaires et sociaux spécifiques aux personnes âgées. Dans ce contexte, plusieurs problèmes découlant de nos modes de vie sont relevés : diminution de l'implication sociale, solitude, isolement et atteintes sur la santé physique et sociale. Nos sociétés locales le constatent, puisque de moins en moins de personnes s'y intéressent. L'Association d'entraide familiale, par exemple, cherche régulièrement des bénévoles pour les transports ou la ludothèque.

Dès lors, le PS/IG demande à la Municipalité

- Quelles sont les actions qu'elle pourrait mettre en place, à moindre coût, afin de stimuler la participation des citoyens aux différentes activités bénévoles locales ?
- A-t-elle pensé à des actions spécifiques ciblant les personnes qui arrivent en âge de retraite et qui, du coup, ont sans doute plus de temps libre ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations.

Olivier Pilet et consorts



PS/ig/17.3.2025/op

¹ <https://www.unisante.ch/fr/unisante/actualites/unisante-attribue-label-commune-sante-ville-lausanne>.

² Préavis 07-2023, novembre 2023.

³ Brochure « favoriser le bien vieillir », DSAS, 2023, p. 5.

Merci, Monsieur le Conseiller. Y a-t-il une autre demande de parole au sein de l'Assemblée concernant une motion, un postulat, un projet ou une interpellation ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au point 13 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite relayer une information transmise par un riverain du Chemin de l'Union 8, à Prilly. Lors du ramassage du verre, il arrive qu'une certaine quantité d'éclats se disperse sur la chaussée lorsque le camion vide les conteneurs.

Cela peut s'avérer problématique, tant pour les pneus des véhicules que pour les piétons portant des chaussures ouvertes, en particulier avec l'arrivée des beaux jours. Malgré plusieurs appels téléphoniques de ces riverains à l'administration communale, aucune amélioration n'a, à ce jour, été constatée.

La Municipalité pourrait-elle faire suivre ce message au service compétent ?

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais poser une question orale à la Municipalité. Il me semble avoir entendu qu'une pétition était parvenue au Bureau, concernant, sauf erreur de ma part, la piscine de Fontadel. Toutefois, aucune mention n'en a été faite dans les communications municipales. J'aimerais savoir si c'est le cas.

Comme vient de me rappeler le secrétaire, cette pétition a été adressée à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Nous l'avons bien transmise au Bureau. Ensuite, effectivement, cette pétition concernant l'Asigos a été transmise à l'Asigos, dans le cadre duquel elle sera traitée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Une petite question par rapport aux ruches du toit du collège du Grand-Pré. Que va-t-il leur arriver pendant et après les travaux ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Les ruches du Grand-Pré vont être déplacées très prochainement au collège de l'Union. J'ai reçu un courriel indiquant que ce déplacement allait avoir lieu ou avait déjà eu lieu. Les informations sont quelque peu contradictoires.

Le débat reste donc ouvert, car les services nous ont transmis des informations divergentes à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, les ruches seront transférées au collège de l'Union avant le début des travaux, et elles y resteront pendant toute la durée du chantier. Il n'y aura donc plus qu'un seul site accueillant les ruches.

Puis, à la fin des travaux du collège, elles pourront retrouver leur place au Grand-Pré.

Madame la Conseillère Ariane ZWAHLEN (PSIG) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

La séance du 24 février dernier a été consacrée essentiellement à l'examen et au vote de la seconde version du budget 2025. J'aimerais revenir sur les positions exprimées par le président de la COFIN et par certains partis de droite à cette occasion.

J'aimerais également dire quelques mots sur la manière dont la séance a été gérée. En guise d'ouverture à la discussion du budget, nous avons assisté à une attaque en règle contre le Municipal socialiste, lancée par le président de section du PLR, qui nous a indiqué ensuite, en réponse à une question, qu'il s'exprimait en tant que président de la COFIN. En tant que tel, peut-être, mais pas au nom de cette commission, puisque sa position n'a pas été coordonnée avec les autres membres.

J'aimerais mentionner la première affirmation de son discours, car elle est révélatrice à plusieurs titres. Je cite : « Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter des conséquences d'une crise politique qui n'aurait jamais dû exister. » Une crise provoquée, selon lui, par l'irresponsabilité et les contradictions d'un seul homme, M. Ihsan Kurt, soutenu par son groupe politique.

Cette attaque personnelle se poursuit ensuite pendant deux longues minutes. Monsieur le Conseiller Philippe Schroff, puisqu'il s'agit de lui, n'économise pas ses efforts pour tirer à boulets rouges sur M. Kurt, en affirmant notamment que le Municipal socialiste n'a jamais fait de propositions concrètes pour améliorer la gestion des finances de la commune.

Faut-il rappeler que la gestion des finances commence en amont ? Que la priorisation des investissements selon un programme de législature, le développement de synergies, la mise en œuvre d'un contrôle interne, ou encore l'application de règles communes en matière de gestion de projets sont autant de mesures permettant de travailler de manière efficace, coordonnée, et d'économiser des fonds, ou, comme dirait M. Deillon, « des sous » ?

C'est bien M. Kurt qui a proposé, en Municipalité, de développer un plan financier à cinq ans, et surtout de réaliser un audit général du fonctionnement de l'administration communale.

Alors, pourquoi les domaines des ressources humaines et de la gouvernance n'ont-ils pas été retenus pour cet audit ?

Depuis quand un tel examen, mené par des personnes externes, n'a-t-il pas été réalisé dans notre commune ?

La bonne gestion de l'administration publique doit-elle, et peut-elle, dépendre uniquement de l'expertise et du professionnalisme des chefs de service ?

N'existe-t-il pas une structure et des procédures à faire vivre, et à faire évoluer lorsque cela est nécessaire ? Cette tâche n'est-elle pas du ressort de la Municipalité ?

Nous savons, et Monsieur le Conseiller Schroff le sait également, que le refus du budget n'est que la dernière en date des crises qui secouent notre commune depuis le début de la législature.

Et il est inutile de se voiler la face : cette situation de crise concerne à la fois le Conseil communal et la Municipalité.

Monsieur le Municipal Kurt, soutenu par son parti, je cite, serait donc responsable de cette dernière crise, et peut-être même des précédentes ?

Quelle responsabilité énorme ! Et quelle manière bien commode de se décharger de ses propres responsabilités pour le président de la COFIN, qui est aussi, accessoirement, le président du PLR. Il introduit d'ailleurs son discours avec ces mots : « Quand incohérence rime avec irresponsabilité. »

Toutes ces dernières années, les budgets et les comptes ont été acceptés par la gauche. Au nom de l'orthodoxie économique et juridique, la majorité des Conseillères et Conseillers de droite refusent de voter un budget déficitaire et préfèrent s'abstenir. C'est en tout cas la position de Monsieur le Conseiller Schroff, qui prend néanmoins la peine de nous expliquer, dans son discours, que le budget est le reflet de paramètres exogènes qui échappent à notre maîtrise, et que la péréquation est une variable hautement incertaine.

Ainsi, la droite se repose sur la gauche pour que le budget soit validé, afin que l'administration puisse travailler et fournir aux prillérannes et aux prillérans les services auxquels ils et elles ont droit. Eh bien, le 9 décembre, cette stratégie n'a pas fonctionné.

Est-ce le dépit qui a inspiré à nos collègues de droite, et en particulier au PLR, les mots si durs qu'ils ont prononcés, et le pathos qu'ils ont mis dans la description des besoins non satisfaits de la population pendant les deux premiers mois de l'année ? Pour ma part, je pense qu'ils ont compris qu'une époque s'achève.

En effet, les défis contemporains, notamment la densification en cours dans l'Ouest lausannois et les tensions à venir sur les contributions cantonales et fédérales, requièrent de nos autorités publiques un effort de modernisation et d'adaptation en matière de gestion, afin de maintenir la qualité de vie dans notre ville et de préserver, autant que possible, des finances communales saines.

Je souhaite revenir également un instant sur la conduite de nos débats durant le Conseil du 24 février.

Madame la Présidente, le PSIG observe que certaines attaques personnelles émanant de la droite n'ont pas fait l'objet de remarques de votre part, ce qui peut se comprendre au nom de la liberté d'expression. Toutefois, nous avons relevé deux remarques critiques de votre part : l'une à la suite de l'intervention de Madame la Conseillère Patricia Clivaz Luchez, l'autre après celle de Monsieur le Municipal Kurt. Afin de garantir une équité dans la modération des échanges, le PSIG souhaite bénéficier de la même neutralité que celle appliquée aux autres formations politiques. Nous comptons sur votre vigilance à cet égard, et nous vous en remercions par avance.

La parole est-elle encore demandée dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au point 14 de l'ordre du jour, contre-appel et clôture.

14. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly. Je vous propose de renoncer au contre-appel, l'assistance étant la même qu'en début de séance. Je vous donne rendez-vous ici même lundi 12 mai 2025 à 20 heures. Je vous remercie et clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée.

17 mars 2025 – Heure : 21h11